

Tél: 04.50.43.01.67 Fax: 04.50.43.14.24

mairie.mieussy@wanadoo.fr

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 octobre 2018 Compte rendu sommaire Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

<u>Présents</u>: Régis FORESTIER, Claudine DEMIERRE, Jean-François GAUDIN, Annie JORAT, Nicolas JACQUARD, Xavier BOSSUT, Régis BERTHIER, Christine BUCHARLES, Chantal LELEU, Anne PISSARD-MAILLET, Sophie CURDY, Arnaud MAGREZ, Nadine MONTFORT, Delphine CAPRI, Arnaud BOSSON, Daniel MERCIER

Excusés: Nathalie GONCALVES, Gérard GUDEFIN, Eric MEYNET

Absents : Néant

Xavier BOSSUT a été élu secrétaire de séance.

- 1) Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives budgétaires effectuées sur le budget eau et assainissement pour un montant de 23 078 €.
- 2) Il adhère au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 74.
- 3) Il renouvelle le Projet Educatif Territorial (PEdT) mis en place pour l'année scolaire 2015/2016 puis prolongé et arrivé à échéance le 31 août 2018.
- 4) Il accepte la convention de mise à disposition du personnel de l'association « Les Petits Montagnards » concernant Mlle Pauline RACAPE pour intervenir au sein du restaurant scolaire ou au groupe scolaire de manière ponctuelle pour effectuer des remplacements.
- 5) Il accepte la convention de mise à disposition du personnel de l'association « Les Petits Montagnards » concernant Mme Bérangère LELEU pour intervenir en complément au sein du restaurant scolaire jusqu'au 05 juillet 2019.
- 6) Il fixe à 4,00 € le tarif journalier pour l'accueil à la cantine d'un enfant allergique qui apporte son panier repas.
- 7) Il approuve les termes de la convention de mise à disposition de biens meubles et immeubles entre la Commune de Mieussy et la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre pour l'exercice de la compétence promotion du tourisme.
- 8) Il approuve les termes de la convention avec la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre précisant les missions du service communication de la CCMG et notamment la réalisation du bulletin municipal, ainsi que les modalités de remboursement.
- 9) Il décide de ne pas donner suite à la demande de subvention du Lycée Saint-Joseph de Sallanches pour un voyage scientifique et linguistique des élèves de Terminale S en Islande en avril 2019.
- 10) Il décide que l'éclairage public sera coupé dans toute la Commune de 0h à 5h afin de réaliser des économies d'énergie.
- 11) Il accepte les demandes de branchement au réseau d'eau communal présentées par :
  - M. KAZMIERCZAK Johann et Mme LAYET Pauline (90 route des Places)
  - M. MUDRY Thomas (321 route d'Anglay)
  - Mme SABATIER Maëlla (Ivoray sud)

Le Maire,
Régis FORESTIER